



La grève au Service de l'enfance et de la jeunesse est finie grâce à un accord sur le nombre de dossiers

Entente trouvée avec les grévistes



Alors en grève, les intervenantes du Service de l'enfance et de la jeunesse avaient accueilli Philippe Demierre au Grand Conseil avec leurs revendications. Aldo Ellena-archives

« DOMINIQUE MEYLAN

Crise » Les grévistes du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et le Conseil d'Etat sont parvenus à un accord dans la foulée d'une rencontre jeudi dernier. Le personnel a décidé de mettre fin à son mouvement lundi en assemblée. Le Conseil d'Etat a confirmé que les recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) constituent un indicateur de référence pour le secteur de l'action sociale directe, ce qui équivaut à la reconnaissance d'une norme de 50 à 60 enfants par intervenant en protection de l'enfance. Il s'est également engagé à poursuivre l'effort réalisé ces dernières années pour augmenter les ressources en personnel.

«C'est un important pas en avant», réagit Gaëtan Zurkinden, secrétaire régional au Syndicat des services publics (SSP). Le SSP réclame un échéancier avec la création de 15 postes supplémentaires entre 2025 et 2027. «Le personnel reste vigilant. Il est prêt à refaire grève s'il le faut. Nous voulons que ces engagements soient tenus», poursuit Gaëtan Zurkinden. Il regrette en revanche qu'aucune norme n'ait été fixée pour le secteur des milieux d'accueil et le centre LAVI (consultation d'aide aux victimes).

Pour faire face à la complexité croissante des prises en charge, le Conseil d'Etat propose de développer une approche englobant tous les acteurs concernés. Il annonce une journée de réflexion sur la jeu-

nesse en difficulté au printemps 2024 et des états généraux dans le courant de l'automne. A la tête de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), Philippe Demierre est satisfait de ce dénouement.

Le Conseil d'Etat est parvenu à une entente avec les collaborateurs du SEJ. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis?

Philippe Demierre: Nous n'avons pas changé d'avis.

Notre position a toujours été claire: le Conseil d'Etat s'appuie sur les recommandations de la COPMA et les atteindra dans un laps de temps indéterminé. Cela dépendra des possibilités budgétaires. Le SSP et le SEJ ont aussi accepté de comprendre nos contingences.



«Cela dépendra des possibilités budgétaires»

Philippe Demierre

Le Conseil d'Etat voit-il cette norme de 50 à 60 enfants par intervenant comme une obligation?

L'année prochaine, avec huit nouveaux postes au budget, nous arriverons à une septantaine de dossiers par intervenant. Nous ne sommes pas loin de cette norme. Il y a une dizaine d'années, chaque intervenant s'occupait de 140 dossiers. Le Conseil d'Etat a fait des efforts, qui se sont encore accentués récemment. Le but, c'est de tendre vers ces recommandations à moyen terme, sans limite de temps.

Le personnel du SEJ et le SSP fixent leur propre limite à 2027. Est-ce envisageable?

C'est impossible à dire. La COP-MA prévoit dix à quinze ans pour se conformer à cette norme. Mais il faut être clair, nous allons essayer d'y tendre le plus rapidement possible. Nous prévoyons aussi d'examiner de manière très large la problématique de l'enfance en difficulté dans le canton de Fribourg, qui

ne s'arrête pas au SEJ. En réglant un seul problème, vous n'éteignez pas tous les feux.

En gardant un service sous-doté, ne prenez-vous pas le risque qu'il y ait un drame?

Ces mesures contribueront à prévenir les drames, mais nous ne pourrons jamais complètement les éviter. Nous voulons vraiment que chaque situation soit prise en charge, ce qui se fait déjà aujourd'hui.

Des familles sont sur liste d'attente pour bénéficier d'un accompagnement éducatif. Est-ce normal?

Le Conseil d'Etat est conscient du problème. Le but, c'est de diminuer, voire de faire disparaître ces listes d'attente. Il y a des solutions qui sont en discussion aujourd'hui, mais c'est trop tôt pour en parler.

La surcharge concerne tous les acteurs de la protection de l'enfance. Vous annoncez aujourd'hui une approche globale. En quoi va-t-elle consister?

C'est justement ce sur quoi nous allons plancher. Je ne peux pas répondre aujourd'hui, parce que la réflexion doit être transversale. Nous devons mettre tous les partenaires autour d'une table pour pouvoir discuter des meilleures solutions.

Ne manque-t-il pas simplement des moyens financiers?

Le SEJ n'est pas le seul service à manquer de personnel. Nous devons tenir compte des nombreuses demandes qui nous parviennent chaque jour. Le Conseil d'Etat a octroyé 17 nouvelles places dans les institutions pour 2024. Cela va améliorer quelque peu les possibilités de placement et dé-tendre ce goulet d'étranglement que nous constatons à la sortie de la justice.

Quelle influence a eu cette grève sur la politique du Conseil d'Etat?

A ma connaissance, c'est la première fois qu'un service de l'Etat faisait grève. C'est clair qu'on ne peut pas rester insensible, même si je suis personnellement antigreve et je préfère la discussion. Cela a quand même amené une certaine prise de conscience. La délégation pour les questions du personnel a pu discuter avec des représentants du SEJ de situations concrètes, qui ne sont pas faciles à entendre. Mais le travail en amont avait été fait avec la transmission au Conseil d'Etat d'un rapport de la DSAS sur les difficultés du SEJ. »